



Règlement intérieur du service Jeunesse Année scolaire 2019-2020

1. LE SERVICE JEUNESSE :

Il accueille les jeunes de 11 à 17 ans. Ils sont déclarés auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) sous les numéros d'agrément 0440378AP000319-E01 (mercredis) et 0440378CL000219 (samedis et vacances).

L'Accueil Jeunesse

Le local jeune est une structure ouverte les mercredis, les samedis en période scolaire (sauf exceptions) et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires. Il est situé Place Sainte Thérèse 44310 LA LIMOUZINIÈRE.

Il est dirigé par Stéphanie BONNIN, animatrice en charge de la jeunesse.

HORAIRES D'OUVERTURE :

En période scolaire : Le local jeune est ouvert de 14h00 à 18h00 les mercredis et samedis (sauf exceptions, telles que les samedis précédant les vacances scolaires). Des soirées peuvent être prévues également.

Pendant les vacances scolaires : Le local jeune est ouvert de 14h00 à 18h00 pendant toutes les petites vacances (hors vacances de Noël) et l'été (fermeture 3 semaines).

Les horaires seront adaptés en cas de soirée sur le foyer ou sorties spécifiques.

2. CONDITION D'ADMISSION :

Un dossier d'inscription est à compléter en début d'année :

Il est nécessaire, pour toute inscription, de fournir :

- ✓ La photocopie des vaccins du jeune,
- ✓ La photocopie du livret de famille,
- ✓ Une autorisation de prélèvement par mandat SEPA
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire

Tout jeune sans dossier d'inscription ne pourra être accueilli au service jeunesse.

CONSEILS PRATIQUES :

> La **capacité d'accueil étant limitée**, il est obligatoire de **réserver** à l'avance pour les sorties ou soirées. Les inscriptions ne seront prises en compte que sous réserve de places disponibles.

> La fiche d'adhésion est le lien entre l'équipe d'animation et les parents. Ces derniers s'engagent à **signaler toute modification importante en cours d'année** (vaccin, changement de médecin traitant, nouvelle adresse, nouveau n° de téléphone...).

3. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font par mail à l'adresse de l'animatrice jeunesse : animation.jeunesse@lalimouziniere.fr ou physiquement auprès d'elle.

4. FACTURATION :

La facturation (adhésion, participation aux activités...) sera réalisée trois fois dans l'année :

- De janvier à juin ;
- De juillet à août ;
- De septembre à décembre.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité :

En cas de présence exceptionnelle, l'inscription devra se faire la veille au plus tard jusqu'à 18h (validée sous réserve de place).

En cas de présence non prévue, le jeune peut être refusé par manque de place.

5. ANNULATIONS :

Annulation possible au plus tard 7 jours avant la sortie ; dans le cas contraire, elle sera facturée.

TARIFS & FACTURATION :

Le montant de l'adhésion 2019/2020 est fixé à **4€** (au lieu de 8€ comme il s'agit d'une année partielle).

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Ils sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2019 et garantis jusqu'au 31 août 2020.

TARIF 2019/2020		
Catégorie	Coût de l'activité par jeune	PRIX
Tarif A	Jusqu'à 5€	2,50 €
Tarif B	De 5 à 7,99€	4,00 €
Tarif C	De 8 à 10,99€	5,50 €
Tarif D	De 11 à 14,99€	7,00 €
Tarif E	De 15 à 19,99€	10,00 €
Tarif F	De 20 à 30€	14,00 €
Tarif G	+ de 30€	16,00 €

Modalités de paiement

Le règlement se fait après émission de la facture, adressée aux parents chaque mois, directement à la caisse du receveur municipal à la Trésorerie, 13 Boulevard Saint Blaise 44270 MACHECOUL.

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, en remplissant le document prévu à cet effet.

En cas de difficultés de paiement, merci de prendre rapidement contact avec la Mairie.

6. SECURITE :

La commune se dégage de toutes responsabilités :

- En cas de perte ou de vol d'objet personnel.
- à partir du moment où le jeune a quitté l'enceinte de l'établissement, en dehors de toute sortie organisée par l'espace jeunesse.

Les jeunes de 14 ans et plus sont libres d'entrer et sortir comme ils le souhaitent.

Pour la tranche d'âge 11 à 13 ans, il est également possible d'autoriser le jeune à aller et venir à sa guise, dans ce cas merci de l'indiquer **sur la fiche d'inscription** dans l'encart similaire à celui indiqué ici :

En cochant cette case, j'autorise mon enfant à aller et venir à sa guise sur les horaires d'ouverture du local jeune (14h/18h). Il peut quitter la surveillance de l'animatrice.

Tout objet ou produit dangereux (cutters, couteaux, allumettes,...) est **interdit**. **Cigarettes, vapoteuses, alcool et autres stupéfiants sont également formellement interdits** dans et autour de l'espace jeunesse.

Tout manquement à la discipline ou au respect envers le matériel, les équipements, le personnel et les autres jeunes ainsi que toutes manifestations perturbant le bon fonctionnement des activités et du groupe, **feront l'objet d'une démarche envers les parents**.

Toute faute grave (refus d'obéir aux consignes données, insultes, vol, vandalisme, violence...) fera l'objet d'une sanction appropriée, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du service.

7. MATERIEL

Les jeunes sont tenus de respecter matériel et locaux, de nettoyer si nécessaire et ranger après utilisation. Toute éventuelle dégradation devra être réparée ou remboursée par le(s) jeune(s) fautif(s) (responsabilité civile).

8. OBLIGATION SANITAIRE

Pour des raisons sanitaires, **il ne sera accepté aucun jeune malade**. Les parents seront prévenus si un jeune présente un état de santé préoccupant. Si nous n'arrivons pas à joindre les parents, les « personnes à contacter en cas d'urgence » notées sur la fiche d'adhésion, seront sollicitées.

Il appartient aux parents de préciser s'il existe un projet d'accueil individualisé (PAI) pour le jeune. Le P.A.I. est valable pour une année scolaire et doit donc être renouvelé chaque rentrée de septembre.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance. Il appartient aux parents de déterminer si le jeune est apte à gérer lui-même ses médicaments, en fonction des circonstances. Dans le cas où ils seraient laissés au jeune, une décharge devra être rédigée par les parents et confiée à l'animatrice ; faute de décharge, les médicaments ne seront pas laissés au jeune, mais remis en main propre à l'animatrice.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgences. Toute contre-indication médicale devra être notifiée sur la fiche d'adhésion.

9. TENUE VESTIMENTAIRE :

Lorsque des activités à caractère sportif sont programmées, le jeune devra s'équiper d'une tenue adaptée. Les vêtements portés par les jeunes devront être adaptés aux conditions météorologiques, corrects et non provocants.

Vous pouvez retrouver les différentes informations du service enfance/jeunesse sur : www.mairie-la-limouziniere.com

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
Référence unique du mandat :	
Type de contrat :	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la commune de LA LIMOUZINIÈRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de LA LIMOUZINIÈRE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.</p>	
IDENTIFIANT CREANCIER SEPA	FR39ZZ509916
<p style="text-align: center;">DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</p> <p>Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :</p>	<p style="text-align: center;">DESIGNATION DU CREANCIER</p> <p>Nom : Commune de La Limouzinière Mairie Adresse : 10 rue Charles de Gaulle Code postal : 44310 Ville : LA LIMOUZINIÈRE Pays : France</p>
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<p>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</p> <p>_____ (____)</p>	
<p>Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Y Paiement ponctuel <input type="checkbox"/> Y</p>	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :	
Nom du tiers débiteur :	
JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)	
<p>Rappel :</p> <p><i>En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de LA LIMOUZINIÈRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de LA LIMOUZINIÈRE.</i></p>	
<p>Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</p>	